

LEOPOLD II : LA, ON VA TROP LOIN

Ainsi donc les six partis de la majorité régionale bruxelloise ont pris une résolution visant à décoloniser l'espace public de la capitale, en particulier à déboulonner les statues du roi Léopold II. Cette résolution est présentée comme historique mais les erreurs peuvent être historiques lorsqu'elles sont monumentales.

Dans la foulée, j'ai écouté une émission TV sur LN24 ce dimanche 7 juin qui a mis un comble à ma consternation. Non seulement le politique veut faire table rase de notre passé colonial mais en outre il accable le roi Léopold II de tous les maux.

Effacer le passé ne permettra pas de résoudre les blessures et les ressentis exprimés par certains comme le dit judicieusement Vincent Dujardin, historien à l'UCL dans un article publié ce samedi 6 juin dans « L'avenir ». Tant qu'à faire pourquoi ne pas supprimer toute trace de ceux qui ont été les initiateurs de guerres sanglantes comme Napoléon, César, Charles-Quint, pour ne citer qu'eux ? Comment assumer, comment digérer un événement, une période que l'on fait disparaître d'un coup de bulldozer ? Est-ce intelligent, est-ce stupide, poser la question c'est y répondre.

Il faut assumer son passé et pour cela il faut savoir, il faut contextualiser et c'est là le seul point sur lequel je suis d'accord avec le député Calvin Soiresse qui s'exprimait sur LN24 dimanche avec une virulence peu commune. Contextualiser signifie mettre dans le contexte de l'époque, 1885, et apprécier en fonction des mentalités du moment qui ont évolué dans le bon sens depuis lors. Mais le « savoir » doit être autre chose qu'un ramassis de mensonges et de rumeurs non étayées.

Par exemple, j'ai été stupéfait d'entendre lors de cette émission que, sous l'Etat Indépendant du Congo, des colons avaient crucifié des bébés. D'où tient-on cela ? Où est la preuve ? Comment proférer d'aussi horribles accusations sans en apporter un commencement de preuve dont il ne fut pas même question au cours de l'émission.

Par contre, et ici je sais que je vais faire hurler certains car ce ne sont pas des propos politiquement corrects, mais je lis dans le livre du Lieutenant-Colonel Liebrechts « Léopold II, fondateur d'empire » à la page 108 que la femme favorite du Chef Ibaka avait mis au monde un enfant ce qui devait la séparer du chef pendant la période d'allaitement. Pour éviter cela, le féticheur avait mis l'enfant à mort ce que le chef justifia en expliquant que les entrailles de l'enfant recelaient des choses immondes de sorte que, s'il n'avait pas été mis à mort, des malheurs épouvantables allaient s'abattre sur son peuple.

Je ne puis évidemment garantir que c'est vrai mais c'est le témoignage d'un homme ayant vécu trois années, au début de la colonisation, en partageant la vie quotidienne de Bayanzis. Son témoignage est parsemé d'autres récits de mœurs pour le moins rudes et je ne vois pas en quoi il avait intérêt à mentir.

Autre sujet d'indignation de ma part, j'ai vu apparaître sur l'écran en bien grand une phrase attribuée à Léopold II : « On peut couper tout ce qu'on veut aux Congolais sauf les mains car j'en ai besoin ». Passionné par l'histoire du Congo, j'ai énormément lu sur le sujet, y compris des ouvrages très critiques vis-à-vis de la colonisation comme « Les fantômes du roi Léopold » par Adam Hochschild et, sauf erreur ou oubli, je n'ai jamais rien lu de semblable. Si la phrase avait été réellement prononcée, elle se retournerait contre ceux qui accusent le roi d'avoir fait couper des mains car c'eût été aussi stupide que contre-productif.

N'empêche que voilà une phrase que les téléspectateurs retiendront alors qu'elle n'a sans doute jamais été prononcée par Léopold II tandis que personne ne se souvient d'un écrit du roi, bien réel celui-là, conservé au musée de Tervuren, daté du 16 juin 1897 et adressé à

Monsieur Cerkel et à d'autres grands commis de l'Etat Indépendant du Congo et contenant ce passage : « Les soldats de l'Etat se recrutent forcément parmi les natifs. Ils ne se dépouillent pas immédiatement des habitudes sanguinaires transmises de génération en génération. L'exemple des officiers blancs, la discipline militaire, leur inspireront l'horreur des trophées humains dont ils sont prêts à s'enorgueillir. C'est dans leurs chefs qu'ils doivent voir la vivante démonstration de ce principe supérieur que l'exercice de l'autorité ne se confond nullement avec la cruauté : la seconde ruine la première. Je me plais à penser que nos agents, presque tous volontaires sortis des rangs de l'armée belge, ont toujours présentes à l'esprit les règles de la carrière d'honneur où ils se sont engagés (...) Animés d'un pur sentiment de patriotisme, peu ménagers de leur sang, ils le seront d'autant plus de celui des Indigènes. »

Est-ce là le langage d'un coupeur de mains ?

A ce propos, on coupait les mains en Afrique bien avant l'arrivée des Belges. Les Arabes y recouraient pour imposer l'esclavagisme, pratique à laquelle les Belges ont mis fin ce qui doit tout de même être porté à leur actif.

Ceci dit, on ne peut nier que des méfaits aient été commis dans l'E.I.C. Lorsque le roi apprit les graves accusations portées principalement par Messieurs Morel et Casement, tous deux britanniques, il institua en 1904 une commission d'enquête composées d'un Belge, d'un Suisse et d'un Italien, afin d'en vérifier les fondements. Elle se rendit sur place où elle demeura trois mois et demi, interrogeant des témoins éventuels, des chefs de village, recherchant des traces de mutilation.

Son rapport déposé en 1905 émet de sévères critiques quant à la manière dont les travailleurs indigènes sont traités lors de la récolte imposée de caoutchouc, le travail étant une forme d'impôt décidée par le roi. Le travailleur devait parcourir de longues distances (une ou deux journées de marche) entre son village et l'endroit de la récolte, était mal nourri, devait se construire un abri, était éloigné de sa famille, exposé aux bêtes sauvages et devait conduire le produit de sa récolte au poste de l'Etat ou de la Compagnie.

Prenant ce rapport en compte, le roi édicta un train de 24 décrets en 1906, interdisant dorénavant aux compagnies concessionnaires de lever l'impôt sous forme de travail lequel relevait désormais de la compétence exclusive de l'Etat et était compté en monnaie.

Quant aux mutilations, le rapport en relève une demi-douzaine toutes imputables aux soldats livrés à eux-mêmes hors du contrôle des Européens mais il est formel pour rapporter : « Jamais le blanc n'a infligé ou fait infliger, à titre de châtement, pour manquement dans les prestations ou pour toute autre cause, pareilles mutilations à des indigènes vivants. »

Ces conclusions seront confirmées par un lieutenant anglais Alexander Boyd en 1907 : « Ayant vu tout ce que j'ai vu, il ne serait pas juste de ma part de me taire, car mon silence pourrait être mal interprété. Nous avons eu des occasions exceptionnelles d'étudier l'influence de l'Administration belge sur les indigènes. Nous passâmes un an dans la région du caoutchouc, le plus souvent dans les districts éloignés, vivant côte à côte avec les indigènes. Conversant avec les chefs de villages par où nous passions, nous n'entendîmes jamais parler d'un seul cas d'atrocité ». Témoignage d'autant plus remarquable que les Anglais étaient très avares de compliments à l'égard de la colonie belge qu'ils trouvaient beaucoup trop grande pour un si petit pays.

Un autre Anglais, le capitaine Burrows eut une toute autre attitude, écrivant un livre sur les atrocités commises par les Belges au Congo « The curse of Central Africa », citant les noms des officiers incriminés, ce qui permit à ces derniers d'intenter une action en calomnie en Angleterre.

Après une procédure de deux ans, le procès dura deux jours et la Justice anglaise innocenta tous les fonctionnaires injustement incriminés, interdit le livre et condamna Burrows à 500 Livres de dommages...

Alors, oui, il y a eu des mains coupées mais je ne vois pas de preuve de l'implication directe des Belges.

Au cours de l'émission télévisée, on a aussi reproché au roi, à la Belgique, à des sociétés belges, à des Belges de s'être enrichis aux dépens des indigènes, assimilant cela à du vol, les colonisateurs agissant comme des capitalistes recherchant uniquement le gain.

C'est vrai que le roi s'est enrichi après avoir englouti la quasi-totalité de sa fortune, que des Belges et des sociétés belges se sont enrichies mais ce ne fut pas au détriment des indigènes tandis que la Belgique ne s'est pas enrichie.

Sur ce dernier point, le très sérieux historien belge Jean Stengers estime que le bilan financier pour la Belgique après 52 ans de colonisation s'est soldé par une perte de 235 millions de francs or.

Wikipédia nous apprend qu'avant la période coloniale la Belgique était la seconde puissance industrielle après l'Angleterre, ce qui n'est plus du tout le cas en 1960 au lendemain de l'indépendance. On est loin d'un enrichissement.

S'il y a eu effectivement enrichissement de certains, ce n'est pas au détriment des Congolais. En 1959, le Produit intérieur brut par habitant du Congo est de 90 dollars, soit le même qu'au Canada ou encore le plus élevé d'Afrique... En 2019, ce même P.I.B est de 495 dollars mais comme 1 dollar de 1959 égale 8,79 dollars de 2019 il devrait être égal à 791 dollars s'il avait continué sur sa lancée. Autrement dit le congolais de 2019 est moins riche de 40% par rapport à celui de 1959.

Vous me direz que cela concerne la période post coloniale. Sans doute mais cela indique que le Congo faisait mieux avec les Belges que sans. S'enrichir sans faire de tort à personne, que du contraire, n'est pas condamnable que je sache.

Et puis qu'est ce qui empêche les Congolais de faire de l'argent dans un pays aux ressources considérables que les Belges sont très loin d'avoir épuisées laissant une infrastructure remarquable dans le domaine du transport notamment (route, chemins de fer, voies navigables, aéroports, ports).

Enfin, on nous reproche une attitude axée sur le seul but de faire de l'argent. Que dire alors des soins de santé gratuits (3.000 établissements de soins dont 380 hôpitaux), de l'agriculture développée mécaniquement, de l'enseignement dispensé essentiellement par des missionnaires de telle sorte qu'en 1950, 42% de la population en âge scolaire est alphabétisée, ce qui place le Congo belge loin devant les autres pays africains.

Mais là, on peut nous faire le reproche mérité d'avoir mal anticipé la volonté d'indépendance, négligeant de former des universitaires suffisamment tôt (l'université de Lovanium date de 1954) ou des officiers dans l'armée.

Certes tout fut loin d'être parfait au cours de notre colonisation taxée sans doute justement d'un paternalisme excessif mais faut-il pour cela effacer toute trace de ces 52 ans ? Non, je ne le crois pas et je plaide pour une recherche concertée de la vérité afin que nos relations avec les Congolais cessent d'être assombries par un passé trop souvent mal compris.

Arnoud d'Aspremont Lynden